

Appel de candidatures - Directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre est à la recherche de candidates et de candidats pour pourvoir le poste de directeur médical régional (DMR) des services préhospitaliers d'urgence pour un mandat de 4 ans. La région sociosanitaire de la Montérégie regroupe trois établissements de santé et de services sociaux distincts, dont la Montérégie-Centre, la Montérégie-Est et la Montérégie-Ouest.

Dans le cadre de ses fonctions et de sa mission régionale englobant tout le territoire de la Montérégie, le DMR s'intègre à la structure organisationnelle responsable des services préhospitaliers d'urgence (SPU) du CISSS de la Montérégie-Centre en conformité à la loi sur les SPU. Le domaine paramédical étant en pleine évolution, cela nécessitera une intensité dans son implication durant son mandat pour le déploiement de ces changements.

S'ajoutent à cette transformation le devoir de conjuguer avec un cadre légal vaste et complexe, de même que des obligations de performance et de transparence. La présente conjoncture requiert des candidats ayant démontré un sens très élevé des responsabilités et d'imputabilité, un courage de gestion, des compétences de haut niveau en gestion du changement et en amélioration continue de la qualité, en performance, efficience et efficacité ainsi qu'une grande rigueur budgétaire. L'expérience patient (client) et la responsabilité populationnelle ou clientèle seront aussi au cœur de tous les processus afin d'améliorer l'accès, la continuité et la fluidité des services.

Sommaire du rôle et des responsabilités

Sous l'autorité hiérarchique du président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, sous l'autorité fonctionnelle de la directrice médicale et des services professionnels (DMSP) et en cogestion avec la directrice régionale aux services médicaux, des soins primaires intégrés et de proximité (DRASMSP), vous exercerez votre leadership dans un contexte de transformation et d'amélioration continue en fonction des orientations ministérielles et des résultats attendus.

Dans une perspective régionale, le DMR assume un rôle essentiel en ce qui concerne la mission des SPU, notamment d'offrir une réponse appropriée, efficiente et de qualité à la population et le tout en conformité aux normes et orientations nationales et régionales. Les données probantes issues de la recherche sont un fondement important dans sa prise de décision. Ce dernier assume un leadership fort et innovant pour la région de la Montérégie et cela dans une approche de cogestion médico-administrative soutenante. En collaboration avec les directeurs médicaux et des services professionnels des trois CISSS de la région, il s'assure d'une utilisation pertinente et efficiente des ressources préhospitalières, de l'efficacité des trajectoires régionales et que les services préhospitaliers d'urgence évoluent en fonction des besoins populationnels. Bien que relevant de la direction de la Montérégie Centre, il; doit veiller à servir équitablement l'ensemble de la Montérégie dans l'exercice de ses fonctions.

De façon plus spécifique, les principales responsabilités sont les suivantes :

- Exerce l'autorité clinique nécessaire au maintien des normes de qualité au sein des SPU;
- Contrôle et apprécie la qualité des actes posés par le personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence et assure auprès des employeurs et de leur personnel, le cas échéant, le suivi des recommandations qui en découlent;
- S'assure que soient fournis les services nécessaires à la formation continue et au maintien et à l'évaluation des compétences du personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence;
- Fait des recommandations sur la pertinence des équipements médicaux utilisés par le personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence et évalue l'utilisation qui en est faite;
- Assume, le cas échéant et après avoir été désigné par la majorité des régies régionales dont le territoire est desservi par un centre de communication santé, l'encadrement médical à ce centre;
- Collabore avec les représentants du Collège des médecins du Québec relativement aux obligations du Collège à l'égard de la qualité de la pratique des activités réservées en vertu de l'article 31 de la Loi médicale;
- Exerce toute autre fonction que peut lui confier le CISSS de la Montérégie-Centre.

Profil attendu

La personne recherchée fait preuve de leadership, de rigueur et d'engagement au sein de l'équipe, de l'organisation et auprès des partenaires régionaux. Elle connaît les composantes et la structure du système préhospitalier au Québec. Elle comprend les enjeux et défis entourant le secteur préhospitalier, de sorte qu'elle s'implique dans la recherche de solutions en cohérence avec la mission des SPU, les valeurs et priorités organisationnelles et ministérielles. Elle possède un très bon esprit d'analyse et d'excellentes capacités d'intégration. Elle a une facilité à établir des relations interpersonnelles avec l'ensemble des collaborateurs et des partenaires pour ainsi établir des liens de confiance pour susciter l'engagement. Elle travaille en équipe dans un esprit de concertation, s'assure d'offrir le soutien clinique nécessaire à son équipe et les aptitudes des collaborateurs afin d'atteindre des résultats optimaux. Elle encourage activement la recherche de nouvelles connaissances dans le domaine des SPU et favorise le transfert de celles-ci dans la communauté paramédicale. Elle est en mesure d'exercer ses fonctions de manière efficace et efficiente. L'amélioration continue de l'accès aux services préhospitaliers et la fluidité des trajectoires est au cœur de ses préoccupations pour s'assurer d'une réponse adéquate aux besoins de la population.

Exigences requises

- Posséder un permis de pratique du CMQ;
- Avoir une formation et une expérience pertinente en médecine d'urgence pour exercer notamment les fonctions suivantes en conformité avec les normes et les orientations nationales;
- Avoir une connaissance de la structure et des opérations du système des SPU;
- Avoir une connaissance des règlements et lois des SPU;
- Une expérience ou formation académique reconnue en soins préhospitaliers d'urgence serait un atout;
- Toutes expériences pertinentes pourraient être prises en considération.

Concours réservés – affichages en simultanés

Concours réservé à l'ensemble des médecins en Montérégie

Rémunération

Selon le Protocole d'accord sur les services préhospitaliers

Port d'attache

RLS Champlain

Entrée en fonction

Dès la nomination

Candidature

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre d'intention et leur curriculum vitae à **dsp.ciissmc16@ssss.gouv.qc.ca**. Les dossiers de candidature doivent être reçus au plus tard le **13 juin 2025, 17 h**.

Remarques

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Notre établissement applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Ces dernières peuvent également nous faire part de leurs besoins particuliers relativement à l'emploi sollicité afin de faciliter leur mise en candidature.